



21/4/2018

A : M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle 75 537 PARIS 07

+ [cabinet.ministre@education.gouv.fr](mailto:cabinet.ministre@education.gouv.fr)

Objet : **demande urgente de rendez-vous** / réforme du lycée et langues régionales

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance des projets de décrets et arrêtés relatifs à l'enseignement au lycée, aux modalités du contrôle continu et aux épreuves du nouveau baccalauréat.

Ces projets de textes nous inquiètent au plus haut point pour les raisons suivantes :

- la place des langues régionales dans les enseignements est en nette régression par rapport à l'actuelle organisation ;
- le poids des langues régionales dans les évaluations du baccalauréat est insuffisant pour permettre leur promotion ;
- la nouvelle organisation entrerait en contradiction avec les dispositions de la loi de 2013 ;
- elle contribuerait à réduire le nombre des étudiants en langues régionales à l'université et à assécher le vivier des futurs enseignants de LR ;
- et surtout à aucun moment, les nouveaux textes ne prévoient ni n'organisent l'enseignement bilingue en langue régionale.

En l'état, cette réforme constituerait une régression inacceptable pour nos langues déjà menacées. Elle ne respecterait pas en outre les propositions du président de la République qui, avant son élection, prévoyait de faire progresser l'enseignement des langues régionales.

Pour ces raisons, pour mettre en place une concertation rapide avec notre Fédération et proposer des solutions, nous sollicitons, M. le Ministre que vous puissiez nous recevoir au plus vite.

Dans l'attente de votre réponse, confiant sur votre attention, veuillez accepter nos salutations respectueuses.

Thierry Delobel, président  
[flarep@flarep.com](mailto:flarep@flarep.com)

Alà Baylac Ferrer, secrétaire  
[baylacferrer@aplec.cat](mailto:baylacferrer@aplec.cat)

Quelques pistes d'amendement des projets de textes :

- Mettre au même niveau les langues régionales et les langues anciennes
- Rétablir la possibilité de l'enseignement de langue régionale dans l'enseignement technologique et professionnel
- Étendre les langues et littératures de spécialité aux langues régionales
- Compléter la liste des langues régionales avec les langues régionales manquantes : flamand et franco-provençal
- Étudier et inclure toutes les mesures destinées à organiser et développer l'enseignement bilingue à parité horaire au lycée